



Problème suite a un décès..par rapport à l'héritage

Par **nathalie**, le **10/03/2009** à **13:15**

ma mère est décédée ce mois-ci...je suis la seule héritière directe avec mon neveu mineur (mon frère est décédé)....j'ai appris par le notaire que ma mère a mis la totalité de son argent dans une assurance vie...Mon neveu a un pourcentage ,des associations aussi..et deux de mes cousines...
Moi rien du tout...et c'est les seuls biens a part un peu d'argent sur son compte courant .
Avait-elle le droit de faire cela..??..car en fait ,elle m'a déshéritée....
Merci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **11/03/2009** à **14:22**

Bonjour et bienvenue sur notre site.
je suis désolé, mais il me semble que l'assurance-vie ne peut faire l'objet d'une action en justice visant à protéger votre réserve héréditaire.
Verifiez auprès du notaire chargé de la succession, mais je suis presque certain que vous ne pouvez rien faire.
Je suis désolé.
Upsilon.

Par **chaber**, le **11/03/2009** à **14:35**

Bonjour,
La seule piste est de faire jouer le code des assurances sur les primes excessives mais la résolution se fait pratiquement cas par cas en justice.
Age à la souscription, quotité disponible, ressources ... peuvent être des critères,
Questionnez le notaire sur votre réserve héréditaire